



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-014

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-01-04-00018 - Arrêté n° 2023-00008???	Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page)	Page 3
75-2023-01-04-00020 - Arrêté n° 2023-00009???	Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (2 pages)	Page 5
75-2023-01-04-00019 - Arrêté n° 2023-00010???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (2 pages)	Page 8
75-2023-01-04-00021 - Arrêté n° 2023-00011???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (2 pages)	Page 11
75-2023-01-04-00022 - Arrêté n° 2023-00012???	Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 14
75-2023-01-04-00023 - Arrêté n° 2023-00013???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?????? (2 pages)	Page 16
75-2023-01-04-00024 - Arrêté N° 2023-00014???	Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.?? (1 page)	Page 19
75-2023-01-04-00025 - Arrêté n° 2023-00015???	Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 21
75-2023-01-04-00026 - Arrêté n° 2023-00016???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page)	Page 23

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00018

Arrêté n° 2023-00008

Portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00008

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 18 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'association de développement du sauvetage et du secourisme (ADSS) du Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Clichy (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme LECHAT Marion (Tarn-et-Garonne)	M. BLOTTIN Lionel (Loire-Atlantique)
M. GALLAIS Bryan (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00020

Arrêté n° 2023-00009

Portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00009

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 16 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème}, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BOUKHIBA Sarah (Val-d'Oise)	M. DESBORDES Roland (Val-de-Marne)
M. BOURGEOIS Guillaume (Marne)	M. JANIN Emmanuel (Paris)
M. DAOUDA Saandi (Hauts-de-Seine)	Mme LETANG Jessyane (Seine-Saint-Denis)

2023-00009

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 04 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2023-00009

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00019

Arrêté n° 2023-00010

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00010
Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 16 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème}, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BEAU Tristan (Val-de-Marne)	M. LANE Youri (Paris)
M. CAMPOS CORTAT Joao Marcelo (Val-de-Marne)	M. PERRAULT Jerome (Hauts-de-Seine)
M. DIDI Lyes (Hauts-de-Seine)	M. VAN DER VOORT Jean-Sebatien (Paris)
M. KACPRZAK Jakub (Yvelines)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

2023-00010

Fait à Paris, le 04 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2023-00010

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00021

Arrêté n° 2023-00011

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00011
Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 23 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 18^{ème}, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BAUDET-FRENOT Max (Val-de-Marne)	Mme LE VACON Ilona (Seine-Saint-Denis)
M. CAILLAULT Matthieu (Yvelines)	M. MAILLARD--VALENTIN Alexis (Val-de-Marne)
M. CLAUZEL Tifann (Hauts-de-Seine)	Mme RIAHI Anissa (Hauts-de-Seine)
M. COURBET Esteban (Vaucluse)	M. SHABAN Omar (Paris)
M. LAYMOUNI Riad (Val-d'Oise)	M. SHEPELEV Vladislav (Val-de-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

2023-00011

Fait à Paris, le 04 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2023-00011

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00022

Arrêté n° 2023-00012

Portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00012

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 10 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Levallois Sporting Club (LSC) du Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Levallois (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. MESSATFA Karim (Hauts-de-Seine)	M. SASSIER Minh (Hauts-de-Seine)
------------------------------------	----------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire générale
De la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00023

Arrêté n° 2023-00013

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00013

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 10 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'association de développement du sauvetage et du secourisme (LSC) du Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Levallois-Perret (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BOULAOUED Enzo (Hauts-de-Seine)	M. HUGEL Joakim (Hauts-de-Seine)
Mme CABUIL Néo (Hauts-de-Seine)	M. LATIL Titouan (Hauts-de-Seine)
M. DAGUENET Alexandre (Hauts-de-Seine)	Mme LOUBEYRE-MOLINARI Nine (Hauts-de-Seine)
Mme DAVID Marie (Hauts-de-Seine)	M. MESBAHI Badis (Hauts-de-Seine)
M. GOURET Paul (Hauts-de-Seine)	M. PINEAU Adrien (Hauts-de-Seine)
M. HOUY Antoine (Hauts-de-Seine)	M. VASSEUR Timého (Yvelines)

2023-00013

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 4 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2023-00013

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00024

Arrêté N° 2023-00014

Portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours.

Arrêté N° 2023-00014

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 220054 du 29 novembre 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 15 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 10ème (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. CANALE Alexandre (Paris)	M. MOULIN Gregory (Yvelines)
M. COSSON Benjamin (Paris)	M. SCHIANO DI COLA Hugo (Paris)
M. FLAMENT Thibaut (Paris)	M. SI YOUCEF Marzouk (Essonne)
M. FRONDUTI Alexandre (Seine-Saint-Denis)	

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 4 janvier 2023

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00025

Arrêté n° 2023-00015

Portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00015

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 10 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 14^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. REINAUD Arthur (Paris)	M. FRAYSSINET Antoine (Hérault)
M. BERTRAND Ulysse (Paris)	M. PALOSSE Edouard (Paris)
M. SUTRA DEL GALY Robin (Calvados)	M. AISSAOUI Mehdi (Val-d'Oise)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, 4 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-01-04-00026

Arrêté n° 2023-00016

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00016

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 10 décembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 14^{ème} (75), est délivré à la personne dont le nom suit avec le département du lieu de résidence :

M. FOUILLARD Pierre-Erwan (Hauts-de-Seine)	M. VASSEAU Victor (Val-de-Marne)
--	----------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 4 janvier 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ